

## CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE LES CECOGRAMMES

Les présentes conditions spécifiques précisent les modalités de vente et d'utilisation du service LES CECOGRAMMES et complètent les conditions générales de vente applicables aux prestations courrier-colis de l'OPT-NC. Elles sont consultables sur le site Internet de l'OPT-NC.

### ARTICLE 1 : DEFINITION

LES CECOGRAMMES est un service de distribution de documents en relief à l'usage des non-voyants, clichés portant des signes de la cécographie ainsi que les enregistrements sonores et le papier spécial destiné uniquement à l'usage des non-voyants.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Dimensions minimales et maximales : sont celles prévues par les conditions générales de ventes applicables aux prestations courrier et colis de l'OPT-NC pour les offres « COURRIER » et « COLIS ».

Poids maximum : 7 kg (tel que défini à l'art 17 - MC -UPU)

Les cécogrammes doivent être présentés ouverts de façon que l'OPT-NC puisse vérifier la conformité des envois.